

CONTEXTE

Espace d'exposition historique et emblématique du Palais de l'Athénée depuis la moitié du 19^e siècle, composée d'une petite et d'une grande salle, la Salle Saint-Ours a été restaurée dans son intégralité.

La Société des Arts a pour objectif de réhabiliter le rôle historique de ce lieu et d'en faire un espace d'exposition expérimental dédié à la recherche en matière de pratiques curatoriales.

Cet espace sera un lieu dans lequel penser, concevoir et mener à bien des expositions concernant non seulement les domaines clefs de l'identité de la Société des Arts (beaux-arts, agriculture, industrie et commerce, musique et arts appliqués) mais également les domaines sociétaux contemporains et les défis auxquels l'humanité devra faire face au 21^e siècle, notamment ceux liés aux transitions écologique, sociale, sanitaire, humanitaire, énergétique et économique.

Dans cette optique, la Société des Arts ouvre une résidence de recherche d'un montant de CHF 5'000.- et lance un appel à candidature à destination des chercheur.se.s, de tous champs et médiums d'exploration confondus.

1. APPEL À CANDIDATURE

Située face à la Salle Crosnier, dédiée, depuis 1970, aux expositions personnelles de jeunes artistes de la scène genevoise, la Salle Saint-Ours occupe l'autre moitié du premier étage du Palais de l'Athénée.

Elle sera mise à disposition de curateur.ice.s et chercheur.euse.s émergent.e.s afin de développer et donner forme à leur premier projet curatorial.

Conçue comme un laboratoire d'expérimentation du Penser et du Faire, la résidence encourage les explorations transdisciplinaires, participatives et audacieuses dans - et à partir - de cet espace de 140 m², le temps d'une saison.

Forme de capsule spatio-temporelle - un espace donné pour une durée de 3 à 5 mois - la résidence se présente comme un interstice pour l'activation de possibles.

Environnement modulable et aménageable selon les envies et besoins des résident.e.s, il peut être aussi bien le cadre de rencontres, d'expérimentations, que de périodes d'étude et de réflexion.

Qu'il s'agisse d'une étape dans un processus de recherche plus vaste, ou d'une proposition originale spécifique, l'ouverture au public est à penser librement sous forme d'événement, d'accrochage ou d'autres formes de restitution.

Lae.s personne.s sélectionné.e.s pour la résidence aura-ont à charge de proposer une programmation d'ouverture au public et/ou de temps de médiation culturelle.

Une pilote de résidence fera le lien avec la Société des Arts pour toute demande spécifique et se chargera d'assurer le suivi ainsi que le bon déroulement du projet.

Au terme de chaque résidence, une trace - matérielle ou immatérielle, document et/ou œuvre - attestera de la réalisation de la proposition, et sera jointe au fonds d'archives de la Société des Arts de Genève.

2. MISE À DISPOSITION ET CADRE DE LA RÉSIDENCE

La Société des Arts propose une résidence dans un espace dédié à la réalisation d'un premier projet curatorial provenant de tous domaines d'activités.

La résidence comprend :

- La mise à disposition de la Salle Saint-Ours, le lieu de résidence, comme espace de recherche et de restitution publique. La surface exploitable est composée d'une grande salle (100 m²) et d'une petite Salle (40 m²) avec une hauteur sous plafond de 6 m (plan disponible sur demande).
- Possibilité d'accès au Palais de l'Athénée et à la Salle Saint-Ours de janvier à mars 2025 pour une phase de recherche et conception.

- La Salle Saint-Ours pourra être investie du lundi 7 avril au samedi 28 juin 2025 (phase de montage / production / mise en œuvre).
- Accompagnement par la pilote de projet.
- Prise en charge des frais de production et de scénographie (soumis à validation de la pilote).
- Prise en charge en Europe des frais de transport des œuvres et assurances (soumis à validation de la pilote).
- Un cachet pour la recherche et la conception du projet retenu, d'un montant de CHF 5'000.-
- Des honoraires de CHF 5'000.- pouvant être librement utilisés, notamment pour le défraiement des invité·e·s ainsi que pour les frais liés à des programmations spéciales (sur présentation de pièces justificatives).
- La communication institutionnelle est assurée par la Société des Arts (site, newsletter, réseaux sociaux, ...) en dialogue avec lae·s résident·e·s.
- La résidence ne comprend pas de logement.
- Plus d'informations sur notre site <https://societedesarts.ch/programmes/residence-curatoriale-salle-saint-ours/>

3. CAHIER DES CHARGES

- Développer la proposition du projet en dialogue avec la pilote de projet : choix des pièces, méthodologie, scénographie, communication, médiation, formes de restitution.
- Dans le cas où le budget dépasserait le montant mis à disposition, obtenir des fonds supplémentaires pour la programmation.
- Proposer des modalités d'ouverture au public : événements spéciaux, performances, conférences, lectures, ...
- Accompagner la proposition d'un programme de médiation.
- Planifier une stratégie de communication en dialogue avec les personnes responsables de la communication institutionnelle et digitale de la Société des Arts.
- Remettre un rapport d'activités complet et documenté contenant des photographies d'archivage libres de droits à la pilote de résidence, à la fin du projet (dans un délai de 2 mois).

4. DOSSIER DE CANDIDATURE

Le dossier de candidature de 15 pages A4 max. doit comprendre tous les documents et informations suivants :

- Nom de lae porteur·euse, du projet et/ou du collectif.
- Coordonnées de lae porteur·euse du projet (courriel, adresse complète, téléphone).
- Une lettre de motivation.
- Un projet curatorial général pour la résidence avec texte d'intention (thématiques, méthodes et disciplines engagées, invité·e·s prévu·e·s, ...).
- Un planning prévisionnel.
- Un budget estimé (dans lequel les honoraires de tout·e·s les intervenant·e·s doivent obligatoirement figurer).
- Curriculum Vitæ de lae porteur·euse et/ou de lae·s curateur·ice·s.

5. DÉLAI DE CANDIDATURE

Les dossiers de candidature pour la résidence de printemps 2025 doivent être envoyés par courriel en un seul fichier au format PDF (14Mo max.) à info@societedesarts.ch avant le dimanche 6 octobre 2024, minuit.

6. CONDITIONS D'INSCRIPTION

- Être majeur-e.
- Aucune condition de nationalité n'est requise.
- Résider à Genève ou environs pendant la durée de la résidence.
- La personne porteuse du projet ne doit pas être en cours de formation.
- Les candidatures individuelles ou collectives sont acceptées.
- L'inscription ne sera prise en considération qu'à la réception de l'ensemble des informations et des documents requis.

7. PROCESSUS DE SÉLECTION

- Une commission composée d'acteur-ice-s culturel-le-s et scientifiques examinera les dossiers, puis fera passer un entretien personnel aux trois candidatures présélectionnées.
- La candidature retenue sera annoncée personnellement en novembre 2024 par courriel au plus tard 10 jours après les entretiens ; à partir de cette date lae-s commissaire-s aura-ont jusqu' 1^{er} mai 2025 pour effectuer la première phase de recherche.
- La Société des Arts, sa commission et le jury de sélection ne sont pas tenus de justifier leur choix. Leur décision est sans appel et ne pourra être contestée par aucun moyen juridique.

Genève, le 19 août 2024